Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 6 septembre 2019.

Présents : Philippe TARTIÈRE, Nicolas COMBY, Françoise BARBAT, Agnès DURAND, Geneviève FAYE-GUILLERAND, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON.

Excusés: Dominique CHATRAS (procuration à Philippe), Bernard MIOCHE, Émeline SIOR (procuration à Geneviève) Michaël SAVIGNAT.

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

Début à 20 h 40.

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

1. - Proposition de convention avec l'Association Conservatoire de la Vie Rurale.

Deux projets de convention ont été présentés et seront signés dans les prochains jours. Elles concernent la mise à disposition de certains bâtiments et de biens mobiliers (vieux outils).

2. - Point sur la prestation des espaces verts.

Depuis un an et demi la prestation entretien des espaces verts est insatisfaisante.

Une rencontre est souhaitée dans les prochains jours avec la direction de "Treyves Paysages" (ex "Lantana") et Bernard Mioche en charge des prestations espaces verts.

2.1 - Convention avec la mairie des Martres de Veyre.

Dans le cadre d'une prestation de balayage et dans l'objectif d'une mutualisation, Philippe Tartière a rencontré le maire des Martres de Veyre afin de signer une convention avec la commune pour réaliser des interventions de balayages sur nos villages.

3. - P.L.U.I..

La Communauté de communes rassemble tous les P.L.U. actuels des différentes communes, pour en faire un document unique. Il y a des ajustements possibles durant cette phase. Le tout doit être harmonisé avec le SCOT et avec le P.A.D.D. La procédure s'arrêtera durant la période des élections ; elle devrait être achevée en 2021. Il est proposé de faire deux O.A.P. (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

4. - Travaux de la mairie.

Les plans et les documents de consultation des entreprises devaient être prêts pour fin juillet, mais des imprévus du coté de l'architecte, décaleront de 3 semaines le programme. La prochaine rencontre aura lieu le 19 septembre à 11 h avec l'architecte.

5. - Modification statutaire de la Cté de communes.

En 2020, la communauté de communes pourra fonctionner avec deux équipements supplémentaires qui relèvent aujourd'hui de la compétence des communes. Il s'agit de la médiathèque des Martres de Veyre et de celle de la Roche Blanche. Afin de pouvoir disposer de ces nouveaux outils pour conduire la politique de lecture publique communautaire, il est nécessaire de faire évoluer les statuts de la communauté de communes en mentionnant ces deux équipements à l'article 4° des compétences supplémentaires.

C'est l'objet de la modification n°3 des statuts de Mond'Arverne communauté.

6. - Don parcelle N°832

Mme Boissat Josette a souhaité donner à la commune une parcelle de 60 m² dans le centre bourg de Chabanne, en limite de propriété de la voirie communale.

L'ensemble des élus remercient Mme Boissat pour cette démarche en faveur de la commune.

7. - Achat parcelles N° 815 à Chabannes

C'est une parcelle de terrain située dans le centre de Chabannes , d'une surface de 117 m² , où des aménagements futurs seraient possibles pour la commune.

8. - Téléphone fixe ligne orange.

Face aux difficultés inacceptables des lignes fixes d'Orange depuis 6 mois environ, de nombreux mails sont envoyés régulièrement à notre interlocuteur Orange.

Philippe Tartière a rencontré Mme Béatrice STEFFAN Secrétaire Générale de la Préfecture cette semaine afin d'intervenir sur ce problème.

9. - Compétence Assainissement.

Le sujet du transfert obligatoire de la compétence assainissement à compter du 1er janvier 2020 avait été débattu, et une majorité de communes avait manifesté leur souhait de délibérer pour un report de cette date de transfert, dont Cournols.

Conformément aux dispositions de la loi du 03 août 2018, les communes avaient jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer. Le report du transfert de compétences au 1er janvier 2026 ne peut être décidé que si 25% des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale ont délibéré en ce sens.les décisions des 28 communes :3 n'ont pas délibéré et 3 souhaiteraient qu'il n'y ait pas de report de la date de transfert au 1er janvier 2020.

Les 22 autres se sont prononcées pour un report de cette date au1er janvier 2026, soit 78,57 % des communes représentant 78,51 % de la population. La minorité de blocage s'est transformée en majorité. Mond'Arverne n'aura pas la compétence obligatoire "assainissement" au 1er janvier 2020.

10. - Repas des anciens.

Pour rappel, le repas est prévu le samedi 19 Octobre au foyer rural. L'invitation sera envoyée dans les prochains jours.

11. - Questions diverses.

- **1. Faucardage** de la STEP avec l'ESAT du Marand. Avant le 12 octobre si possible.
- 2. Fauchage des fossés par l'entreprise Monnier : à prévoir cet automne.

Prochains Conseils : le 11 octobre et le 15 novembre à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 00.